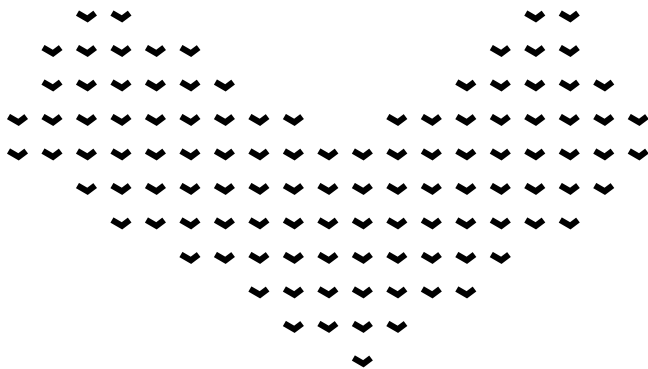


GYRE POCKET



2018 | 2019

www.gyre.ch

ADMINISTRATION	06	RÈGLEMENT INTERNE	31
Direction, secrétariat, conciergerie		Droits et devoirs	
		Discipline	
HORAIRE DES COURS	11	Fréquentation	
		Ponctualité	
ENSEIGNEMENT	12	Absences	
Corps enseignant		Rattrapage des travaux écrits	
Chefs de file		Informations	
ENCADREMENT	20	Salles de classe	
Maîtrise de classe		Informatique	
Conseil aux études		Espace cafétéria	
Suivi décanal		Sport	
SERVICES	26	CONSEIL DES ÉLÈVES	41
Médiation scolaire		Statuts du Conseil des élèves (extrait)	
Délégué PSPS			
Accueil santé		BIBLIOTHÈQUE	42
Orientation scolaire et professionnelle			

FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS	44	FINANCES	52
Ecole de Maturité		Ecolage	
Ecole de Culture générale		Bourses d'études et dispense d'écolage	
Ecole de Commerce		Taxe d'inscription	
Changements de disciplines, de niveaux d'enseignement et d'options		ASSURANCES	54
Echanges et séjours linguistiques		Obligations	
Semaine culturelle		MAJORITÉ CIVILE	55
Distinctions annuelles et prix de promotions		Principes	
Cours facultatifs		AGENDA	57
Chœur des Gymnases lausannois		Vacances scolaires	
Orchestre des Collèges et des Gymnases lausannois		Année scolaire 2018-2019	





GYMNASE DE RENENS

Ecole de Maturité
Ecole de Culture générale
Ecole de Commerce
Maturité spécialisée
Maturité professionnelle

Av. du Silo 1
CH-1020 Renens
Téléphone: 021 338 00 01

info@gyre.ch
www.gyre.ch

De nombreux documents organisationnels ou réglementaires sont publiés sur le site Internet de l'établissement. Les contenus sont régulièrement mis à jour.

DIRECTION

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

M. Manuel Donzé, directeur
manuel.donze@vd.ch

M. Frédéric Batori, doyen
frederic.batori@vd.educanet2.ch

M. Christophe Chapuis, doyen
christophe.chapuis@vd.educanet2.ch

Mme Rosalie Chevalley, doyenne
rosalie.chevalley@vd.educanet2.ch

Mme Fabienne Cuénoud Furrer, doyenne
fabienne.cuenoudfurrer@vd.educanet2.ch

Mme Odile Girard, doyenne
odile.girard@vd.educanet2.ch

M. Aidan MacDonald, doyen
aidan.macdonald@vd.educanet2.ch

Mme Jannick Steffen, administratrice
jannick.steffen@vd.ch

SECRETARIAT

Mme Sarah Alfonso, assistante de direction
sarah.alfonso@vd.ch

Mme Alissia Späni, secrétaire
alissia.spaeni@vd.ch

Mme Manon Wullemin, secrétaire
manon.wullemin@vd.ch

Mme Celia Scalisi, apprentie employée de commerce
celia.scalisi@vd.ch

M. Egzon Uka, secrétaire (MPC)
egzon.uka@vd.ch

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

RESSOURCES INFORMATIQUES

M. Antoni Jashari, gestionnaire
help@gyre.ch

CONCIERGERIE

M. Francisco Martinez
021 338 00 12 ou 079 697 88 80
francisco.martinez@vd.ch

M. José Olivério Duarte Pombo
021 338 00 12 ou 079 697 81 47
oliverio.duarte-pombo@vd.ch

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi
de 07h30 à 18h30.



HORAIRE DES COURS

1	08:15-09:00		
2	09:10-09:55		
3	10:15-11:00		
4	11:10-11:55		
5	12:00-12:45	Pause déjeuner	Cours facultatifs (mardi et jeudi)
6	12:50-13:35		Cours facultatifs (mardi et jeudi)
7	13:45-14:30		
8	14:40-15:25		
9	15:35-16:20		
10	16:30-17:15		
11	17:15-18:00		

La pause déjeuner du mardi et du jeudi, plus longue (deux périodes), est réservée aux cours facultatifs.

Les séances de rattrapage des travaux écrits ont lieu le lundi de 16h30 à 18h00.

CORPS ENSEIGNANT 2018-2019

Les adresses électroniques de Mmes et MM. les maîtres sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

Mme Noémie Arnold-Maillefer	français, histoire de l'art
Mme Ludmilla Azragainou	allemand
Mme Laure-Line Baehni	sciences économiques, informatique
M. Frédéric Batori	mathématiques
M. Karim Benmachiche	informatique, bureautique
Mme Nadia Benoit	français
M. Julien Besson	physique
M. Mathieu Bieri	anglais
Mme Louise Bonsack	français, philosophie
M. Eric Bouchez	sciences économiques, informatique de gestion
Mme Laure Bourgknecht	français
Mme Isabelle Bourquin	psychologie
M. Jonathan Brasey	éducation physique
Mme Cristiana Brochetta	biologie
M. Joël Brüscheiler	éducation physique
M. Jean Buchmann	anglais, français

M. Quôc Anh Bui	mathématiques
M. Yannis Burnier	physique
Mme Sandrine Burri	philosophie
Mme Debora Cantoni Glaizot	biologie
Mme Laura Carozzi	mathématiques
Mme Aurélie Casini	français
M. Nikola Castillo	chimie
M. Christophe Chapuis	psychologie
Mme Rosalie Chevalley	mathématiques
M. François Cojonnex	histoire
Mme Chimène Emmily Crausaz	histoire
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	bureautique
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Vanessa De Santis	anglais
Mme Pauline Délez	français
Mme Patricia Descombes	chimie
M. Renato Di Stefano	éducation physique, italien
Mme Eva Digon Truan	espagnol, français
Mme Lauriane Durussel	sciences économiques, bureautique, informatique
M. Emmanuel Eggermann	biologie

M. Stefano Faggioni	musique
Mme Jasmin Fischer	mathématiques
Mme Julie Fischer	arts visuels
M. François Flouck	français, histoire
Mme Amandine Forny	chimie
M. Andrea Franco	physique
Mme Gabriella Ganci	italien
Mme Concetta Genovese	italien
M. Marcel Gétaz	histoire, histoire et sciences des religions
Mme Odile Girard	allemand
M. Harald Gögler	allemand
M. Xavier Gradoux	français
M. Yvan Gratzl	histoire, histoire et sciences des religions
M. Julien Gremion	biologie
Mme Manon Groux	français
Mme Judith Gruet-Kaye	anglais
Mme Marion Kalyani Grunder	anglais
Mme Gaëlle Gür	éducation physique
Mme Sarah Hamberger	allemand

M. Blaz Haugland	géographie
M. Micha Hersch	informatique
M. Christophe Hinvi	mathématiques
M. Gabriel Hourcade	français
M. Javier Iglesias	biologie, informatique
Mme Marion Jaccard	arts visuels
Mme Clémentine Jaggi	géographie
M. Julien Kaech	sciences économiques, bureautique, informatique de gestion
Mme Nicole Kaech	allemand
M. Mathieu Kocher	mathématiques
Mme Georgina Kohler Barmaz	français
Mme Delphine Kolly	mathématiques
Mme Alice Krug	français, géographie
M. Brooks La Chance	français
Mme Eliane Le Bars	allemand
M. Raymond Le Bris	géographie
M. Quentin Lo Russo	sciences économiques
Mme Daphné Loi Zedda	français, histoire
Mme Aïcha Louati-See	anglais
M. Aidan MacDonald	anglais

M. Anthony Maistrello	éducation physique
Mme Laura Marazzato	italien
M. Pierre Marty	philosophie
Mme Céline Matthey	anglais
Mme Emilie Mayeux	allemand
M. Guillaume Moix	musique
Mme Agnieszka Morel	sciences économiques, informatique
M. Jonathan Moustakis	mathématiques
M. Stephan Munier	mathématiques
Mme Yasmina Naïm	anglais
M. Olivier Noverraz	mathématiques
M. David Pagotto	français, philosophie
M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Vincent Parisy	biologie
M. Levon Pedrazzini	philosophie
M. Robin Pellet	éducation physique
M. Alexandre Piattini	éducation physique
Mme Jeannine Püntener	allemand
Mme Sophie Redon	chimie
Mme Patricia Renaud	français

M. Cédric Reymond	chimie
M. Alexandre Rochat	physique
Mme Géraldine Rochat	allemand
Mme Valérie Roten	sociologie des médias
Mme Madeline Ruegg	anglais
M. Fabien Ruf	histoire
M. Nicolas Rutz	histoire
Mme Nadia Sahraoui	anglais
M. Stéphane Simon	biologie
M. Fabian Simond	mathématiques
M. Florent Singy	mathématiques
M. Emmanuel Solive	philosophie, psychologie
Mme Natacha Steiner	arts visuels
Mme Michelle Stella	mathématiques
M. Vincent Struzka	sciences économiques, bureautique
M. Yann Stutzig	allemand
Mme Violaine Tinguely	anglais
Mme Ana Cristina Torrado	sciences économiques, bureautique
Mme Manon Urfer	philosophie

Mme Annick Vidonne	chimie
M. Pierre Villars	mathématiques
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	culture antique, histoire de l'art, latin
M. Vincent Vuille	mathématiques
Mme Susanne Weilenmann	allemand
Mme Marie-Hélène Weissen	espagnol, géographie
M. Guillaume Wicht	sciences économiques
M. Stephan Woollcombe	anglais, histoire
M. Filippo Zanghi	français
M. Quentin Zanoun	sciences économiques, informatique de gestion
M. Manuel Zenger	biologie

CHEFS DE FILE

Mme Eliane Le Bars	allemand
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Marion Jaccard	arts visuels
Mme Debora Cantoni Glairot	biologie
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	bureautique
Mme Patricia Descombes	chimie

Mme Eva Digon Truan	espagnol
Mme Pauline Délez	français
Mme Marie-Hélène Weissen	géographie
M. Marcel Gétaz	histoire
Mme Noémie Arnold-Maillefer	histoire de l'art
M. Marcel Gétaz	histoire et sciences des religions
M. Javier Iglesias	informatique
M. Julien Kaech	informatique de gestion
Mme Concetta Genovese	italien
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	latin
M. Christophe Hinvì	mathématiques
M. Stefano Faggioni	musique
Mme Manon Urfer	philosophie
M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Christophe Chapuis	psychologie
Mme Ana Cristina Torrado	sciences économiques
M. Alexandre Piattini	sport

MAÎTRISE DE CLASSE

Le maître de classe assure le suivi des élèves au quotidien de la vie scolaire. Il est appelé à

- établir et entretenir la concertation entre les maîtres de la classe;
- présider le Conseil de classe ou le Conseil d'élève dont il est le porte-parole en conférence des maîtres;
- relayer les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction;
- apprécier les justifications d'absences, traiter les demandes ponctuelles de congé (un jour au maximum) et gérer les arrivées tardives;
- saisir le doyen des situations problématiques liées aux absences ou au comportement;
- informer les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés;
- saisir le conseiller aux études pour les questions méthodologiques (résultats insuffisants, mauvaise organisation du travail, etc.) et les autres intervenants (médiateurs, infirmières ou conseillère en orientation) pour toute autre question.

Ecole de Culture Générale

1C1	Mme Bourgknecht Laure
1C2	Mme Fischer Jasmin
1C3	Mme Baehni Laure-Line
1C4	Mme Sahraoui Nadia
1C5	M. Wicht Guillaume
2Cci1	Mme Tinguely Violaine
2Cci2	M. Vuille Vincent
2Cci3	Mme Le Bars Eliane
2CSa	M. Kocher Mathieu
2Csp	Mme Digon Truan Eva
3CRci1	M. Struzka Vincent
3CRci2	Mme Bonsack Louise
3CRci3	M. Buchmann Jean
3CRsa	M. Woollcombe Stephan

Ecole de Commerce

1E	M. Bouchez Eric
2ER	M. Gögler Harald
3ER1	M. Hinvi Christophe
3ER2	M. Bouchez Eric

Ecole de Maturité

1M1	Mme Vidonne Annick
1M2	Mme Groux Manon
1M3	M. Rutz Nicolas
1M4	Mme Louati-See Aïcha
1M5	M. La Chance Brooks
1M6	Mme Naïm Yasmina
1M7	Mme Stella Michelle
1M8	Mme Redon Sophie
2MR1	M. Hourcade Gabriel
2MR2	M. Castillo Nikola
2MR3	M. Besson Julien
2MR4	M. Burnier Yannis
2MR5	Mme Krug Alice
2MR6	Mme Renaud Patricia
2MR7	Mme Matthey Céline
2MR8	Mme Casini Aurélie
3MR01	Mme Cantoni Glaizot Debora
3MR02	M. Gremion Julien
3MR03	M. Parisy Vincent

3MR04	M. Franco Andrea
3MR05	M. Rochat Alexandre
3MR06	Mme Délez Pauline
3MR07	M. Zanghi Filippo
3MR08	Mme Carozzi Laura
3MR09	Mme Arnold-Maillefer Noémie
3MR10	Mme Rochat Géraldine
3MRb11	M. Bieri Mathieu
3MRb12	M. Marty Pierre
3MRb13	Mme Kohler Barmaz Georgina
3MRb14	M. Stutzig Yann
3MRb15	Mme Mayeux Emilie
3MRb16	Mme Ruegg Madeline
3MRb17	Mme Püntener Jeannine
3MRb18	M. Moustakis Jonathan
3MRb19	M. Bui Quốc Anh
3MRb20	Mme Urfer Manon
3MRb21	Mme Burri Sandrine

CONSEIL AUX ÉTUDES

Le conseiller aux études veille à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Plus particulièrement, il apporte une aide individualisée et confidentielle aux élèves qui le souhaitent. Son action est exclusivement pédagogique. Dans ce cadre, il est appelé à

- examiner avec l'élève, l'ensemble des facteurs qui favorisent ou défavorisent l'apprentissage ;
- mettre l'élève en relation avec les ressources internes et externes ;
- coopérer étroitement avec le maître de classe ;
- renseigner périodiquement le Conseil de direction sur les accompagnements temporaires ou durables des élèves en proie à des difficultés scolaires.

En principe, le conseiller aux études n'entretient pas de relation directe avec l'environnement familial de l'élève.

1C1-2, 1E, 3E1-2

Mme Violaine Tinguely

1C3-5, 2E

M. Eric Bouchez

1M1-6

M. Pierre Villars

1M7-8, 3Cci1-3, 3Csa

Mme Georgina Kohler Barmaz

2Cci1-3, 2Csa, 2Csp

Mme Laure Bourgknecht

2M1-6

Mme Nadia Benoît

2M7-8, 3M7-10

Mme Eva Digon Truan

3M1-6, 3Mb14-15

Mme Patricia Descombes

3Mb11-21 (sauf 14,15)

Mme Marion Kalyani Grunder

SUIVI DÉCANAL

1E, 2ER, 3ER, 2M

M. Frédéric Batori

1M

M. Christophe Chapuis

1C, 2C, 3CR, MS

Mme Rosalie Chevalley

2Mb

Mme Fabienne Cuénoud Furrer

3MR

Mme Odile Girard

2Mb, 3MRb

M. Aidan MacDonald

MÉDIATION SCOLAIRE

A vous chère-élève,

Vous êtes confronté à une situation particulière, un problème, un conflit...

vous vous sentez inquiet, triste, mal à l'aise, incompris...

vous avez du mal à vous concentrer pour mener à bien vos études...

vous en avez assez, vous n'y croyez plus, vous ne savez plus quoi faire.

Les médiateurs scolaires sont à votre disposition pour vous écouter et pour en discuter sans jugement et en toute confidentialité.

Vous pouvez nous contacter par courriel ou via la boîte aux lettres de la médiation et nous pourrions nous rencontrer au Gymnase de Renens dans un lieu d'accueil et d'écoute (salle P01-015).

M. François Cojonnex
francois.cojonnex@vd.educanet2.ch

Mme Marie-Hélène Weissen
mariehelene.weissen@vd.educanet2.ch

Le médiateur scolaire est un enseignant au bénéfice d'une formation spécifique.

Le médiateur a pour principales missions de

- promouvoir un climat favorable aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels ;
- écouter et accompagner les élèves et les acteurs de son établissement ;
- contribuer aux projets de promotion de la santé et prévention au sein de son établissement.

www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/mediateurs-scolaires/

DÉLÉGUÉ PSPS

Le délégué PSPS met ses compétences pédagogiques et méthodologiques au service des élèves, des enseignants, de l'équipe PSPS et de l'ensemble des partenaires afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire dans le but de favoriser les apprentissages.

M. Nicolas Rutz
nicolas.rutz@vd.educanet2.ch

ACCUEIL SANTÉ

Le service « accueil santé » poursuit plusieurs objectifs, notamment

- donner des soins de premiers secours;
- offrir une disponibilité d'écoute, un soutien ou une orientation à des élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel;
- informer et responsabiliser l'ensemble des élèves à la gestion de leur santé, en collaboration avec la Direction du gymnase et le corps enseignant.

Une infirmière est présente quotidiennement et sur rendez-vous, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h40 à 13h30 et de 14h00 à 16h30, le mercredi de 08h00 à 13h30 et de 14h00 à 16h00.

Mme Marie-Josée Labelle Buri
021 338 00 26 ou 079 159 29 37
marie-josee.labelle-buri@avasad.ch

Mme Nathalie Gigandet
021 338 00 26 ou 079 159 29 41
nathalie.gigandet@avasad.ch

Le médecin-conseil de l'établissement est à la disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le service « orientation scolaire et professionnelle » est à la disposition des élèves qui souhaitent

- obtenir des informations et des conseils sur les professions, les voies d'études et de formations professionnelles;
- établir un projet de formation et s'assurer des conditions requises en vue de sa réalisation;
- analyser leur situation scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

Mme Vanessa Tellenbach, psychologue conseillère en orientation, est présente sur le site le mercredi, le jeudi et le vendredi de 08h00 à 16h30.

021 338 00 27

vanessa.tellenbach@vd.ch

Les formulaires de demande d'entretien sont à retirer au secrétariat.

En outre, le site Internet de l'orientation scolaire et professionnelle vaudoise (www.vd.ch/orientation) fournit des informations sur

- les professions (Infop);
- les formations (Ecol'Info et UnilInfo);
- les examens d'admission;
- l'agenda des manifestations;
- les places d'apprentissage disponibles.

RÈGLEMENT INTERNE

L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par deux textes légaux:

- la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur* du 17 septembre 1985;
- le *Règlement des gymnases* du 6 juillet 2016.

Cf. Site Internet de l'Etat de Vaud:

www.vd.ch/themes/formation/gymnase/.

Les directives suivantes, adoptées par la Conférence des maîtres, constituent le *Règlement interne de l'établissement*.

DROITS ET DEVOIRS

Il est du droit de chacun

- de recevoir une formation de qualité;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité;
- de n'être ni heurté, ni blessé;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui;
- de voir sa culture respectée;
- d'être entendu;
- d'avoir une place reconnue;
- d'être respecté dans ses différences.

Il est du devoir de chacun

- de manifester politesse et civilité;
- de ne faire violence verbale ou physique à quiconque;
- de respecter l'autre;
- de prendre le travail d'autrui en compte;
- de s'abstenir de fumer dans les locaux;
- de ne détenir ni de consommer d'alcool et de stupéfiants;
- de maintenir les salles de classe, les laboratoires et les espaces communs en état d'ordre et de propreté;
- d'agir en usager responsable de l'établissement, notamment en respectant le règlement interne.

DISCIPLINE

Le directeur, les doyens et l'ensemble des maîtres du Gymnase de Renens attendent de chaque élève qu'il ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Qu'ils soient mineurs ou majeurs, les élèves sont tenus d'observer les règlements et les directives en vigueur; ils sont responsables de leurs actes, notamment des dégâts matériels qu'ils peuvent avoir causés.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur*.

FRÉQUENTATION

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités et de suivre tous les enseignements avec régularité et ponctualité.

Dès lors, ils sont tenus

- d'accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques qui leur sont demandés par les maîtres et de se soumettre aux contrôles de connaissances qui leur sont imposés;
- d'acquérir les manuels, les ouvrages et le matériel scolaire exigés par les maîtres.

En outre, tout devoir non remis sans excuse valable, toute copie blanche rendue lors d'un contrôle, toute copie manifestement entachée de tricherie ou de plagiat peuvent justifier l'attribution de la note 1. Les cas de tricherie et de plagiat sont, de plus, sanctionnés.

Les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon. L'obligation de participer à toutes les activités s'applique aussi aux cours facultatifs auxquels les élèves se sont inscrits et s'étend également aux activités extrascolaires.

Aucun élève ne peut quitter l'établissement à titre définitif sans déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration est produite par ses parents ou par son représentant légal.

PONCTUALITÉ

Pour chaque leçon, le maître note les arrivées tardives sur la feuille de contrôle. Les maîtres apprécient les motifs de retard invoqués.

Sauf cas exceptionnels dont le directeur est juge, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Les arrivées tardives sont sanctionnées selon le barème suivant:

- la sixième arrivée tardive entraîne l'envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève majeur ou aux parents de l'élève mineur;
- la récidive est sanctionnée, au même titre que les absences injustifiées, par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours et toute autre mesure nécessaire.

ABSENCES

Au début de chaque leçon, les absences sont inscrites par le maître sur la feuille de contrôle.

L'élève qui a été absent doit remettre à son maître de classe, dans les trois jours qui suivent son retour, une justification d'absence. Toute absence non excusée dans le délai imparti sera considérée comme injustifiée.

Après trois jours d'absence, les parents ou l'élève majeur sont priés de fournir les informations requises au maître de classe.

Si l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical peut être exigé par la Direction.

Toute absence prévisible d'un jour au maximum, notamment pour rendez-vous médical, doit faire l'objet d'une demande de congé remise au plus vite, mais en tous les cas une semaine à l'avance, au maître de classe avec les pièces justificatives éventuelles.

Les demandes de congé de plus d'une journée doivent être adressées par écrit à la Direction avec les pièces justificatives éventuelles, une semaine au moins avant l'absence prévue de l'élève.

Lorsqu'un élève se présente aux cours de sport sans équipement adéquat, il s'annonce aux maîtres de sport et suit les indications qui lui sont données. Des mesures disciplinaires peuvent être prises en cas de récidives.

Les mêmes règles valent pour les cours ordinaires et pour les cours facultatifs.

Les demandes annuelles de dispense de sport ou de musique (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines des cours.

Les élèves mineurs font contresigner leurs justifications d'absence et leurs demandes de congé par leurs parents ou représentants légaux, auxquels est périodiquement envoyé un récapitulatif des absences, des arrivées tardives et des exclusions ponctuelles de cours.

Le maître de classe apprécie la valeur des motifs invoqués; en cas d'abus, il en informe le doyen qui, d'entente avec lui, prend les dispositions jugées utiles. L'accumulation d'absences injustifiées ou injustifiables, est sanctionnée par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours, voire d'exclusion définitive dans les cas extrêmes.

RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉVALUÉS

L'élève absent lors d'un travail évalué doit, en règle générale, subir une épreuve de remplacement, différente et de difficulté au moins équivalente. Il fixe, à son initiative et d'entente avec le maître concerné, la date du rattrapage de l'épreuve.

Si l'élève ne se conforme pas à cette procédure, la note 1 est attribuée au travail évalué.

INFORMATIONS

Les informations générales sont affichées sur les panneaux situés dans les halls d'entrée; les informations quotidiennes sont publiées sur les écrans d'accueil et peuvent être consultées via l'adresse suivante:

ecran.gyre.ch

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour tout affichage ou distribution de documents.

Le moniteur de classe est chargé de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin entre 08h00 et 08h15. En cas d'absence, le casier est relevé par son remplaçant.

SALLES DE CLASSE

Durant les pauses, notamment à midi, les élèves peuvent rester dans leur salle de classe; le pique-nique est autorisé à la condition expresse de tenir les lieux en état ordinaire d'ordre et de propreté.

En outre, les élèves veilleront à ne laisser à l'abandon ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'Institution décline toute responsabilité en cas de déprédation ou de vol.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un état des lieux par les élèves et le maître de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la responsabilité des utilisateurs. Les dégâts et disparitions non annoncés sont à la charge de la classe.

D'éventuels affichages décoratifs sont tolérés. Ils doivent répondre aux normes de la décence communément admises par tous les utilisateurs de la salle et par la Direction de l'école.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité civile, la Direction rappelle que l'accès aux salles spéciales est strictement interdit aux élèves non accompagnés d'un maître.

INFORMATIQUE

Les salles d'informatique, raccordées au réseau Internet, sont réservées en priorité à l'enseignement. L'une d'entre elles est toutefois accessible aux élèves hors des heures de cours et selon l'horaire d'ouverture du bâtiment, pour des exercices pratiques individuels; elle est, dès lors, placée sous la responsabilité des utilisateurs, qui ont l'interdiction d'y consommer toute boisson ou denrée alimentaire.

Les élèves s'engagent par leur signature de la charte informatique à utiliser les ressources mises à leur disposition (matériel et logiciels) conformément à leur vocation scientifique. Ils s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement des installations.

ESPACE CAFÉTÉRIA

Des fours à micro-ondes et des distributeurs de boissons sont mis à la disposition des élèves dans l'espace cafétéria de l'établissement.



CONSEIL DES ÉLÈVES

En vertu de l'article 64 du *Règlement des gymnases*, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

STATUTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES (EXTRAIT)

Art. 1 – Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe.

Art. 2 – Il est un organe d'informations réciproques entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les délégués ont donc l'obligation de tenir leurs condisciples au courant de ses délibérations et décisions.

Art. 3 – En outre, le Conseil des élèves encourage les manifestations parascolaires et participe à leur organisation.

Mode d'élection et organisation, cf. site Internet de l'établissement.

BIBLIOTHÈQUE BCUL RENENS

La bibliothèque offre un espace de lecture et de travail, ouvert le mardi de 9h30 à 13h30, le mercredi et jeudi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 9h30 à 13h30. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous accueillir et vous informer. Une attention particulière est dédiée aux recherches et aux demandes d'information des élèves et des maîtres.

Une carte de lecteur, indispensable pour pouvoir emprunter des documents, peut être obtenue au guichet sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte d'élève du GYRE.

La bibliothèque fait partie de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Sur chacun des sites (Riponne, Unithèque, Internef, HEP Vaud, Renens, Provence) les usagers peuvent bénéficier de larges prestations. A noter particulièrement le service des demandes inter-sites qui permet de retirer à Renens les documents présents sur les autres sites BCUL. Les demandes s'effectuent en ligne depuis le catalogue Renouvaud. Une fois identifié grâce à votre numéro de lecteur et votre mot de passe, vous pouvez choisir le site de la BCU Lausanne sur lequel vous souhaitez retirer le document pour l'emprunter.

Ce service est gratuit.



BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE

Mme Morgane Benoist
Mme Geneviève Freda Geritault
021 338 00 28
bcu1-renens@bcu.unil.ch
www.bcu-lausanne.ch

FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS

Les plans d'études sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) et sur celui du Gymnase de Renens (www.gyre.ch).

ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

La préparation au baccalauréat et au certificat de maturité est fondée sur les plans d'études et programmes vaudois élaborés à partir du *Plan d'études cadre pour la maturité* et du *Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale*, adopté en 1995 et modifié en 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le baccalauréat, diplôme vaudois, est un titre reconnu dans notre canton sanctionnant la réussite des études gymnasiales telles que définies par les exigences et plans d'études officiels des gymnases vaudois.

Le certificat de maturité, titre suisse de niveau identique, est reconnu sur l'ensemble du territoire de la Confédération, ainsi qu'à l'étranger, et donne accès aux Universités suisses, aux Ecoles polytechniques et, sous certaines réserves, aux Universités étrangères.

Les élèves de l'Ecole de Maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue

français-allemand, soit par immersion longue (2^e année), soit par immersion courte (dernier trimestre de 1^{re} année), ou français-anglais/italien par immersion longue exclusivement. Les élèves intéressés sont appelés à prendre une décision définitive durant le 1^{er} trimestre de 1^{re} année, en collaboration avec les doyens en charge de la maturité bilingue, M. Aidan MacDonald pour l'anglais et Mme Odile Girard pour l'allemand et l'italien.

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

À l'issue de trois années d'études, les gymnases vaudois délivrent un titre de culture générale avec mention de l'une des options suivantes:

- a. option artistique;
- b. option communication et information;
- c. option santé;
- d. option socio-éducative;
- e. option socio-pédagogique.

Les options artistique (musique ou art et design), communication et information, santé et socio-pédagogique proposent un cursus supplémentaire d'une année qui aboutit à l'obtention d'une maturité spécialisée. L'option socio-éducative conduit, quant à elle, à l'issue d'une année supplémentaire, à l'obtention d'une maturité professionnelle.

Les porteurs de maturités spécialisée ou professionnelle peuvent, en règle générale, accéder aux Hautes Ecoles et Ecoles supérieures correspondant à leur domaine de spécialisation.

ÉCOLE DE COMMERCE (EC)

L'École de Commerce est une école professionnelle des métiers implantée au sein des gymnases. Outre une formation générale, l'enseignement interdisciplinaire dispensé est centré sur l'étude du fonctionnement de la société abordé sous l'angle de l'économie et du droit.

Après trois ans d'études en école et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1), les élèves obtiennent un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC) et une maturité professionnelle (MP) orientation économie et services. Les deux titres leur permettent d'exercer une activité professionnelle dans le secteur commercial ou d'accéder aux Hautes Ecoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration.

CHANGEMENT DE DISCIPLINES, DE NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET D'OPTIONS

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés.

Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. De telles modifications de cursus peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.

Les demandes de changement de choix sont à adresser par écrit à la Direction; elles doivent être contresignées par le représentant légal des élèves mineurs.

Les conditions de changement de choix (disciplines, niveau de mathématiques, Ecole) sont disponibles sous forme d'extraits du *Règlement des gymnases* sur le site Internet du Gymnase de Renens.

SEMAINE CULTURELLE

La semaine précédant les vacances de Pâques est dédiée à des activités spécifiques au degré d'études.

Classes de 1^{re} année: activités parascolaires

Classes de 2^e année: travail de maturité (EM) ou stages (ECG et EC)

Classes de 3^e année: voyages d'études

DISTINCTIONS ANNUELLES ET PRIX DE PROMOTIONS

Lors de la cérémonie de promotions, des prix sont attribués aux élèves des classes terminales qui se sont illustrés dans une ou plusieurs disciplines ou par leurs qualités propres; en outre, des distinctions sont décernées aux élèves méritants de 1^{re} et de 2^e année à titre de reconnaissance et d'encouragement de l'Institution.

COURS FACULTATIFS

Le Gymnase de Renens propose un certain nombre de cours facultatifs. L'offre annuelle est publiée sur le site Internet de l'établissement au début de l'année scolaire.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Un élève ne peut en principe s'inscrire qu'à un seul cours, qu'il s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu les mardi et jeudi durant la pause longue de 12h00 à 13h35.

CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS

Le Chœur des Gymnases lausannois, sous la direction de M. Olivier Piguet, travaille plusieurs répertoires, du baroque au moderne. Fondé en 1976 par M. René Falquet, il permet aux élèves de chanter dans des lieux prestigieux, chargés

d'histoire et « habités » comme la Cathédrale de Lausanne, le Temple de Moudon, les abbatales de Payerne et de Romainmôtier. Il a également entrepris trois tournées à l'étranger, en Espagne et en Allemagne.

Le Chœur accueillera anciens et nouveaux gymnasiens le lundi 3 septembre 2018 en salle de musique 1.18. Si les choristes de Renens se réunissent tous les lundis de 11h55 à 12h30, quelques répétitions plénières ont lieu le samedi matin. Un camp sera en outre organisé aux Rasses du jeudi 21 au samedi 23 mars 2019.

Au programme de la saison 2018-2019:

W.A. Mozart, Requiem, *G. Fauré, Requiem*: ou comment le même texte est mis magnifiquement en musique à des époques et avec des esthétiques différentes.

Deux concerts sont prévus: 30 mars 2019 à St-François, Lausanne et 1^{er} mai 2019 à la Cathédrale de Lausanne. Le Chœur aura le plaisir d'être accompagné par l'ORJP, l'Orchestre romand des Jeunes professionnels.

Direction du Chœur

M. Olivier Piguet

079 233 32 51

piguet.olivier89@gmail.com

ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS

L'Orchestre des collèges et gymnases lausannois (OCGL) est composé de deux formations: l'Orchestre préparatoire formé de musiciens de 10 à 13 ans (répétitions les vendredis de 12h30 à 13h15, salle D20, Collège de Béthusy) et le Grand Orchestre d'adolescents âgés de 13 à 18 ans (répétitions les vendredis de 16h15 à 18h45, Aula du Collège de Béthusy). Durant chaque saison, des concerts et un Camp d'Orchestre d'une semaine sont organisés.

Vous pratiquez un instrument, vous êtes violoniste, altiste, violoncelliste, contrebassiste, flûtiste, hautboïste, clarinettiste, bassoniste, corniste, trompettiste, saxophoniste, tromboniste, harpiste ou percussionniste,

Vous avez envie de découvrir un monde de beauté, d'émotions et de vibrations,

Vous désirez partager votre amour de la Musique avec d'autres filles et garçons de votre âge,

Alors, l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannois vous tend les bras !

Vous apprendrez le métier d'orchestre, vous tisserez des amitiés fortes, vous découvrirez les grands compositeurs qui ont marqué l'histoire de la musique.

Si vous avez un doute, venez assister à une répétition !
Vous serez les bienvenus (es) et les musiciens sauront à n'en point douter vous convaincre d'intégrer les rangs de notre merveilleux orchestre !

Les maîtres mots de l'OCGL sont: bonheur, partage, solidarité, passion et exigence.

Direction de l'OCGL

M. Luc Baghdassarian

079 482 98 29

lucaram@bluewin.ch | www.lucbaghdassarian.com

ÉCOLAGE

Un écolage annuel de CHF 720.– est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants.

Les parents reçoivent en début d'année scolaire tous les renseignements utiles à ce propos.

BOURSES D'ÉTUDES ET DISPENSES D'ÉCOLAGE

En application de la loi du 1^{er} juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Les formules *ad hoc* et tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage:

www.vd.ch/themes/formation/bourses/generalites/

TAXE D'INSCRIPTION

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de CHF 70.-. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Pour les élèves de 1^{re} année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2^e et de 3^e année, la taxe d'inscription est facturée avec l'écolage.

ASSURANCES – OBLIGATIONS

Les élèves mineurs comme majeurs doivent être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération.

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves, qui ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol, l'annulation d'activités sportives ou culturelles ou du voyage d'études n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

MAJORITÉ CIVILE – PRINCIPES

La majorité civile à 18 ans rend majeurs une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales.

Pour les élèves majeurs et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes:

- a. l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeurs; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste;
- b. la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves; il convient donc de veiller à une couverture adéquate d'assurances, notamment en matière de responsabilité civile;
- c. les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur;
- d. un élève majeur, sur déclaration écrite de sa main, peut quitter de son propre chef le gymnase.

Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeurs. Leurs responsabilités se trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.



VACANCES SCOLAIRES

Au moment d'établir leurs projets de voyages, parents et élèves veilleront à se conformer aux dates des vacances scolaires. Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement.

La Direction, les maîtres, et en particulier les répondants des travaux de maturité, peuvent convoquer un élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été.

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**1^{er} SEMESTRE (du 27 août 2018 au 18 janvier 2019)****27.08 Lundi**

09:30-11:30 Accueil des classes par la Direction et les maîtres

13:45 Début des cours

28.08 Mardi

Reddition du travail de maturité

(élèves de 3^e année EM cursus bilingue français-anglais)**03.09-14.09**

Visite décanale et présentation du comité des élèves

10.09-21.09

Présentation des services

11.09 Mardi

12:00 Présentation des cours facultatifs

17.09 Lundi

Lundi du Jeûne fédéral (congé)

09.10 Mardi

19:00 Soirée d'information à l'intention des parents
des élèves de 1^{re} année (classes 1ECG et 1EC)

11.10 **Jeudi**

19:00 Soirée d'information à l'intention des parents
des élèves de 1^{re} année (classes 1EM)

12.10 **Vendredi**

18:00 Fin des cours – début des vacances d'automne

29.10 **Lundi**

08:15 Reprise des cours

30.10 **Mardi**

Début des cours facultatifs

31.10 **Mercredi**

19:00 Séance d'information sur la maturité bilingue
français-allemand et français-italien

21.11-22.11

Journées d'information EPFL
(élèves de 3^e année)

23.11 **Vendredi**

Bulletin intermédiaire

28.11 **Mercredi**

16:30 Présentation des options complémentaires
(élèves de 2^e année EM)

05.12 **Mercredi**

Présentation des maturités spécialisée (MS)
(élèves de 3^e ECG)

06.12 **Jeudi**

Journée découverte UNIL
(élèves de 3^e année)

07.12 **Vendredi**

Délai d'inscription aux options de 2^e année de l'ECG
et aux options complémentaires de 3^e année de l'EM

21.12 **Vendredi**

11:55 Fin des cours – Noël du GYRE
Début des vacances d'hiver

07.01 **Lundi**

08:15 Reprise des cours

18.01 **Vendredi**

Fin du 1^{er} semestre

2^e SEMESTRE (du 21 janvier au 21 juin 2019)

22.01 **Mardi**

Lancement des travaux de maturité 2019 (2EM)

25.01 **Vendredi**

Bulletin semestriel

31.01 **Jeudi**

GYRE à la neige (élèves de 1^{re} année)

Délai d'inscription aux maturités spécialisées (MS)

11.02-15.02

Stage Novaway (classe 3ER1)

14.02-15.02

Forum Horizon (élèves de 2^e année)

18.02-22.02

Stage Novaway (classe 3ER2)

22.02 **Vendredi**

18:00 Fin des cours – début des Relâches

04.03 **Lundi**

08:15 Reprise des cours

18.03-29.03

Stage Novaway (classe 2ER)

08.04-12.04

Semaine culturelle (1^e année)

Semaine dédiée aux travaux de maturité (2^e année EM)

Semaine de stage (2^e année ECG et EC)

Voyages d'études (3^e année)

12.04 Vendredi

18:00 Fin des cours – début des vacances de Pâques

29.04 Lundi

08:15 Reprise des cours

14.05 Mardi

17:30 Vernissage des travaux d'arts visuels

29.05 Mercredi

18:00 Fin des cours et du 2^e semestre (élèves de 3^e année)

Clôture du bulletin annuel (élèves de 3^e année)

30.05-31.05

Pont de l'Ascension (congé)

03.06-28.06

Examens finals (EM, ECG et EC)

10.06 **Lundi**

Lundi de Pentecôte (congé)

14.06 **Vendredi**

11:55 Fin des cours et du 2^e semestre
Clôture du bulletin annuel (élèves de 1^{re} et 2^e année)

17.06-21.06

Semaine sportive (élèves 1^{re} et 2^e année)

21.06 **Vendredi**

Bulletin annuel (élèves 1^{re} et 2^e année)

04.07 **Jeudi**

Cérémonie des promotions

05.07 **Vendredi**

Début des vacances d'été

26.08 **Lundi**

Dès 08:15 Rentrée des classes

AOÛT 2018

www.gyre.ch



GYRE  ceol

Av. du Silo 1 | CH-1020 Renens

T +41 21 338 00 01

info@gyre.ch | www.gyre.ch